

Rochefort, le 15 septembre 2026

Direction de l'Eau, de la Mer et du Littoral
Service des Ports Départementaux
Bureau du port de Marans
Tél. : 05 46 01 02 99
E-mail : capitainerie.portsdepartementaux@charente-maritime.fr

**PORT DEPARTEMENTAL
DE MARANS**

CAPITAINEURIE DES PORTS DEPARTEMENTAUX

**AVIS AUX NAVIGATEURS
N°102/2026/D17**

En raison du feu d'artifice, les navigateurs et usagers du port de Marans sont informés que les entrées et sorties du port seront interdites le :

**SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2026
DE 16H00 A 22H30**

La passerelle piétonne sera inaccessible du vendredi 18 à 17h00 au lundi 21 septembre 2026 à 08h00.

Le quai du 11 Novembre sera interdit au stationnement côté Sèvre à partir de 15h00 et des 2 côtés à partir de 19h00, et interdit à la circulation à partir de 19h00.

Le surveillant des ports départementaux



Christophe PERROT

DESTINATAIRES :

- Préfecture maritime de Brest / Informations nautiques
- Capitainerie des ports départementaux
- Mairie de Marans
- Port de Marans
- Port de Charron
- IIBSN (Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise)

ZONES DE SECURITE POUR FEU D'ARTIFICE DE MARANS LE 19 SEPTEMBRE 2026

